



Présentation du projet de plan de déclinaison de la stratégie nationale

20 mai 2019

Déclinaison de la stratégie nationale

Rappel du contexte



Stratégie nationale des moyens de
paiement scripturaux
2019-2024

Février 2019

- La deuxième **stratégie nationale des moyens de paiement scripturaux** a été publiée en français (février 2019) et en anglais (mars 2019).
- Elle cherche à répondre aux **évolutions du secteur** des paiements en prenant mieux en compte les **enjeux et spécificités du marché français**.
- Elle se compose de **56 actions**, sur des thèmes variés, articulées autour de **trois axes principaux**.

Déclinaison de la stratégie nationale

Trois principaux axes d'action



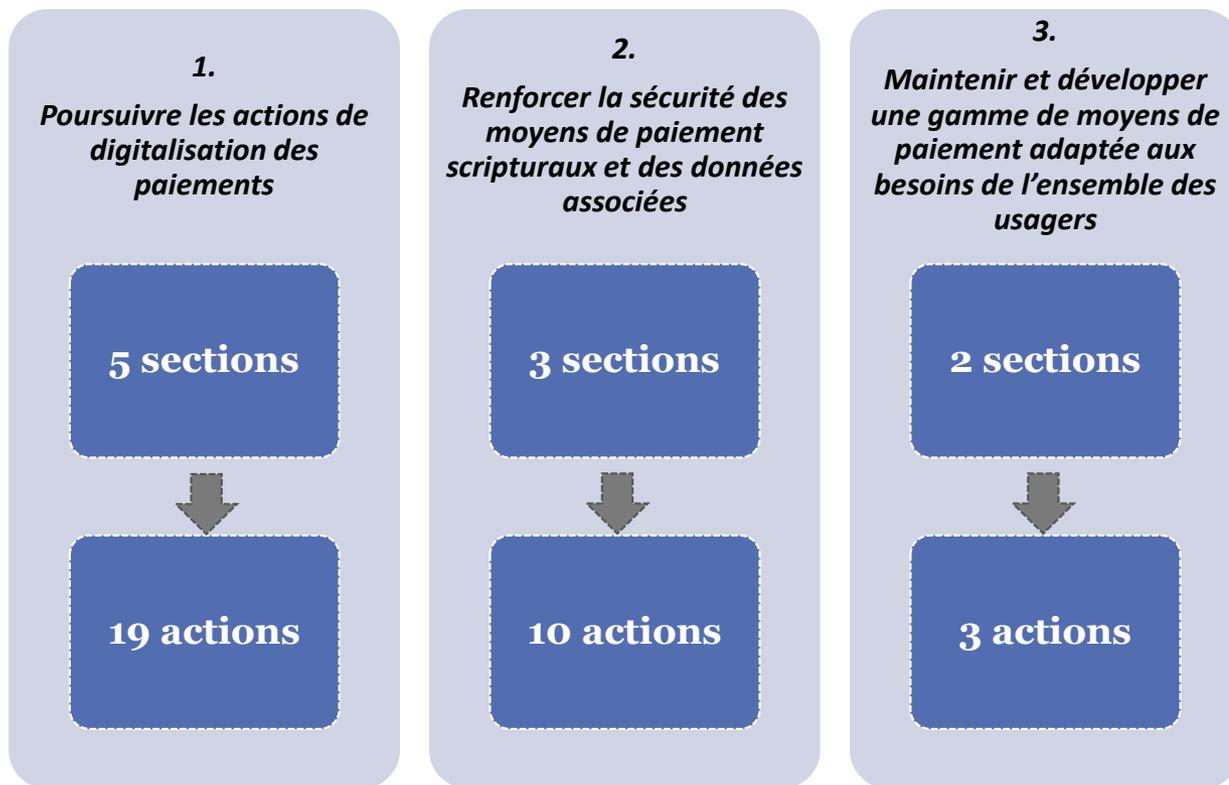
- I. Vers les paiements électroniques : poursuivre les travaux pour des paiements dématérialisés et sécurisés au service de la société**

- II. Accélérer le déploiement des innovations

- III. Concourir à l'ambition européenne d'un approfondissement du marché unique des paiements



I. Vers les paiements électroniques : poursuivre les travaux pour des paiements dématérialisés et sécurisés au service de la société



- **3 grands blocs**
- Poursuivre les travaux de la 1^{ère} stratégie
- Mieux lier modernisation, sécurisation et inclusion des moyens de paiement

Déclinaison de la stratégie nationale

Trois principaux axes d'action



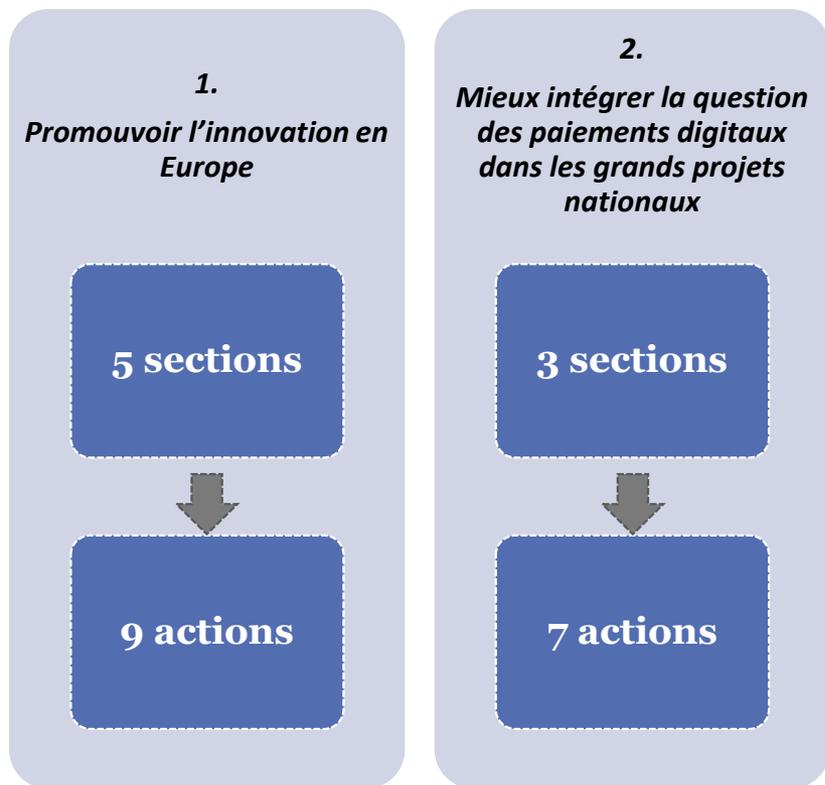
- I. Vers les paiements électroniques : poursuivre les travaux pour des paiements dématérialisés et sécurisés au service de la société

- II. Accélérer le déploiement des innovations**

- III. Concourir à l'ambition européenne d'un approfondissement du marché unique des paiements



II. Accélérer le déploiement des innovations



- **2 grands blocs**
- Organiser les travaux des parties prenantes autour de thèmes structurants
- Profiter des grands projets en cours pour valoriser la filière paiement

Déclinaison de la stratégie nationale

Trois principaux axes d'action



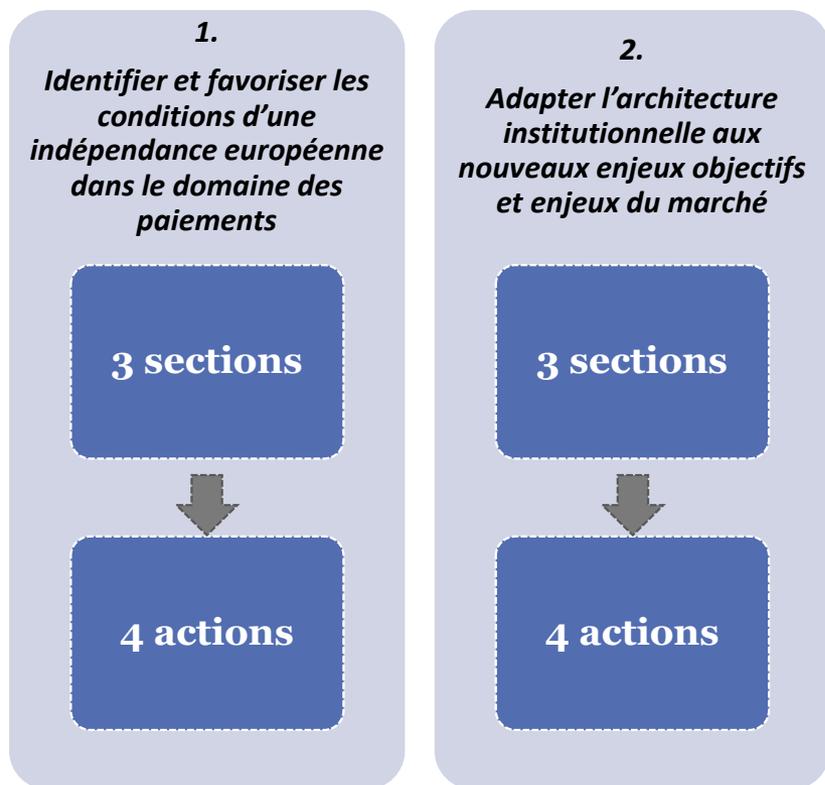
- I. Vers les paiements électroniques : poursuivre les travaux pour des paiements dématérialisés et sécurisés au service de la société

- II. Accélérer le déploiement des innovations

- III. Concourir à l'ambition européenne d'un approfondissement du marché unique des paiements



III. Concourir à l'ambition européenne d'un approfondissement du marché unique des paiements



- **2 grands blocs**
- Accent fort mis sur la problématique de l'indépendance du marché européen des paiements
- Besoin en parallèle d'aménager les structures de gouvernance

Déclinaison de la stratégie nationale

Groupes de travail



Proposition de la création de 5 groupes de travail pour mettre en œuvre cette stratégie :

- | | | | |
|------------|--|--------|---|
| GT1 | Marché européen des paiements | -----> | <u>Animation</u> : Banque de France et DGT |
| GT2 | Synergies instruments et solutions de paiement | -----> | <u>Animation</u> : FBF et MERCATEL |
| GT3 | Facturation électronique et dématérialisation | -----> | <u>Animation</u> : CFONB et CPME |
| GT4 | Inclusion et relations avec l'Administration | -----> | <u>Animation</u> : DGFIP et CCSF |
| GT5 | Numérique et technologie | -----> | <u>Animation</u> : Association du Paiement et DGT |



L'actuel groupe de travail « API DSP2 » fusionnera avec le groupe de travail « Synergies instruments et solutions de paiement » après l'entrée en vigueur des RTS de la DSP2 (le 14 septembre 2019).

Déclinaison de la stratégie nationale

Autres mesures



D'autres mesures sont envisagées afin d'accompagner le lancement de ces groupes :

- Pour encadrer les travaux initiaux, des **objectifs** et des **livrables** ont été identifiés pour chacune des 56 actions (*suivi d'indicateurs, production d'une enquête, rédaction d'une charte, cartographie, étude d'impact...*).
- Pour assurer une gouvernance efficace, un **Comité de pilotage** se réunissant en amont de chaque session plénière sera créé (membres : *Présidence, vice-présidences et secrétariat (Banque de France, DGT, FBF, AFTE), animateurs des groupes de travail*).
- Les actions n'étant pas attribuées à un groupe de travail seront prises en charge par le **Secrétariat du CNPS** (11 actions) et par l'**Observatoire de la Sécurité des Moyens de Paiement** (8 actions).

Déclinaison de la stratégie nationale Chronogramme

